

Service Urbanisme

Dives sur mer, le 29 novembre
2022

Objet : **CU 14305 22B0035**
Le Bourg (Chemin du Four) – 14510 GONEVILLE SUR MER
Construction habitation

Madame, Monsieur,

Pour donner suite au dépôt de la demande du certificat d'urbanisme en mairie de GONNEVILLE SUR MER, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les renseignements concernant l'assainissement du projet :

Réseau d'eaux usées :

Avis favorable sous réserve d'un engagement du pétitionnaire, où les eaux usées générées par le projet soient raccordées à la station à une date où les gains en équivalent habitant le permettent soit **pas avant 2024**.

Projet raccordable sur le réseau d'assainissement 200mm fonte situé sous l'emprise du Chemin du Four. Raccorder les évacuations d'eaux usées (et uniquement les eaux usées) sur le réseau existant via la boîte de branchement qui se situera en limite de propriété. Branchement EU à la demande et à la charge du pétitionnaire si celui-ci n'existe pas.

Contactez le service assainissement à l'issue des travaux pour vérifier le bon raccordement

INFORMATION PFAC :

Chaque construction à son raccordement au réseau d'assainissement sera redevable de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC):

- 700€ jusqu'à 150m² + 10€ par m² de surface de plancher supplémentaire

Réseau d'eaux pluviales :

Se conformer aux prescriptions de la Mairie. Nous conseillons de mettre en place un dispositif de récupération des eaux pluviales et de diffuser son trop plein dans le sol.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le service assainissement de la communauté de communes aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Le technicien du service assainissement
DEVERE Christopher